

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION - NEARFIX

Nearfix.com est édité par Bruno Roger,
Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 13 Rue Louis Szarek
62820 LIBERCOURT
RCS Arras, 817 651 995 00018

Article 1 - Objet de la plateforme

Nearfix est une Plateforme permettant aux utilisateurs Clients de trouver des Prestataires correspondant aux critères qu'ils ont établis, par présentation de leurs devis respectifs, et présélectionnés par la Plateforme aux clients, dans le domaine des travaux d'artisanat et de construction en bâtiment.

Nearfix vous permet de trouver rapidement les professionnels de l'artisanat près de chez vous, et vous offre des outils de suivi de chantier afin d'améliorer vos relations avec vos Prestataires. Menus travaux, interventions urgentes ou de grands projets, nous avons certainement dans notre répertoire celui qui saura répondre à vos attentes.

La poursuite de la navigation sur ce site vaut acceptation sans réserve des dispositions et conditions d'utilisation qui suivent.

La version actuellement en ligne de ces conditions d'utilisation est la seule opposable pendant toute la durée d'utilisation du site et jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Article 2 - Informations légales

Coordonnées sociales

Nearfix.com est édité par Bruno Roger,
Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 13 Rue Louis Szarek
62820 LIBERCOURT
Email : contact@nearfix.fr

Conditions générales de vente Prestataire

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article [L 441-6 du Code de commerce](#), le socle unique de la relation commerciale entre les parties Prestataires et Nearfix.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nearfix fournit aux acheteurs professionnels qui lui en font la demande, via l'Application, ses services applicatifs.

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les abonnements conclues par les Prestataires de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents des Prestataires, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Prestataire qui en fait la demande, et constamment disponible sur le site de l'application.

Toute souscription d'abonnement implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de Nearfix sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Nearfix est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, Nearfix se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Nearfix peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

Article 3 - Devenir Prestataire

3.1 Typologie de Prestataires pouvant intégrer la Plateforme

L'accès à l'Application est réservé aux Prestataires professionnels, auto-entrepreneurs, artisans et gérant d'une société dans le domaine de la construction et du bâtiment, pouvant justifier de leur statut sous présentation des justificatifs légaux.

Les Prestataires doivent correspondre aux activités énumérés dans la liste des métiers répertoriés par l'Application. L'Editeur de l'Application se réserve le droit de refuser l'accès à la Plateforme à des Prestataire ne répondant pas à ces critères.

3.2 Critères de sélection

Afin de garantir le professionnalisme et la qualité des prestations proposées aux Utilisateurs du site, seuls les Prestataires ayant des coordonnées sociales valides, immatriculés au registre des commerces et des sociétés, ou au registre des métiers, ou en tant qu'auto-entrepreneur peuvent s'inscrire sur le site.

Les Prestataires doivent fournir une assurance décennale et civile valable et de l'année en cours, ainsi qu'une signature électronique afin de procéder à des prélèvements.

Toute déclaration doit être loyale et de bonne foi.

Si des informations trompeuses, par action ou par omission, ou susceptibles

d'induire le Client ou la Société de mise en relations sont fournies, cette dernière se réserve le droit supprimer le compte du Prestataire.

Afin de pouvoir vous inscrire sur la plateforme Nearfix, vous devez impérativement être titulaire d'une assurance décennale et civile en cours de validité.

3.3 Les collaborateurs

L'Administrateur d'un compte peut inscrire un ou plusieurs Collaborateurs à son compte, sans paiement de frais d'abonnement supplémentaire.

Les Collaborateurs doivent être salariés de la Société de l'Administrateur.

L'Administrateur pourra à tout moment, et sans justification retirer ou adjoindre un nouveau Collaborateur. Le nombre de Collaborateur par compte administrateur n'est pas limité.

L'Administrateur décide des missions qu'il attribue à ses Collaborateurs, il a accès à leur fiche d'intervention, et peut évaluer la qualité de leur travail grâce aux commentaires et notes laissées par les Utilisateurs.

La Collaborateur peut à tout moment décider d'ouvrir un compte Administrateur indépendant, sous réserve du paiement d'un abonnement.

3.4 Suppression d'un compte

Le compte pourra être suspendu ou définitivement supprimé si son titulaire ne respecte pas lesdites informations, si les informations transmises sont fausses ou incomplètes, en cas d'irrespect des présentes conditions générales de vente, de la loi ou du règlement, en cas d'utilisation abusive des outils mis à sa disposition par la Plateforme NEARFIX.

 ***Si vous nous avez transmis de fausses informations, ou si vos prestations ont fortement déplus au Client, nous pourrons supprimer votre compte. Car la satisfaction Client est au centre de notre service.***

 Le compte pourra être supprimé si des Clients se sont plaints de la médiocrité des services rendus ou en cas de grave manquement du Prestataire à ses obligations contractuelles.

La suppression d'un compte ne pourrait donner à lieu à quelque réparation, quelque soit les motifs ayant donné lieu à suppression.

Article 4 - Inscription sur le Site

4.1 Demande d'inscription sur le site

Toute demande d'inscription sur le site par le prestataire se fait via un formulaire. Celui-ci doit renseigner ses coordonnées sociales, son Numéro d'identification, l'URL de son site. Nearfix se réserve le droit de refuser des demandes d'inscription. Après acceptation de la demande d'inscription par le prestataire, celui-ci reçoit un mot de passe, login et lien de connexion au site Nearfix afin de créer sa fiche Prestataire.

4.2 Création d'une Fiche Prestataire

Afin de pouvoir s'inscrire sur le site, le Prestataire doit renseigner ses coordonnées sociales, l'URL de son site, un descriptif de son activité, **fournir des photographies de bonnes qualités, et éventuellement des vidéos de son activité.** Nearfix se réserve le droit de modifier si nécessaires les Fiches Prestataires. Si la Fiche Prestataire est incomplète ou nécessite une réécriture afin d'être mieux comprise par les Utilisateurs, Nearfix pourra procéder à des modifications, qui seront publiées, après leur approbation par le Prestataire. En cas de refus injustifié desdites modifications, la Société se réserve le droit ne pas publier la fiche.

Toute fiche imprécise, fantaisiste, ne pourra être traitée. De la même manière, si le Prestataire ne répond pas aux sollicitations de Nearfix afin de permettre ce traitement, sa Fiche sera supprimée.

4.3 Suppression d'une Fiche Prestataire

Nearfix se réserve le droit de ne plus mettre en ligne une Fiche Prestataire dès lors que la vérification par le Site des informations fournies par le Prestataire n'aurait pas permis de s'assurer du caractère réel et sérieux de ces informations. Par ailleurs, toute utilisation abusive des services et du Site par le Client pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Sont par exemple considérées comme abusives les offres de prestations fantaisistes, contenant des informations fausses, contraires aux bonnes mœurs, portant sur des services prohibés ou illégaux, ou portant atteinte à l'ordre public, contraire au droit des contrats spéciaux, ou usurpant l'identité d'une tierce personne.

4.4 Possibilité de désactiver la Fiche Prestataire

Le Prestataire conserve également la possibilité de désactiver la publication de sa Fiche à tout moment, cette désactivation rend la Fiche invisible aux yeux du public, mais toutes les actions en cours concernant la Fiche sont maintenues (réservation, fil de discussion...)

Article 5 - Obligations du Prestataire

Le Prestataire devra respecter l'ensemble des obligations légales relatives à la vente hors établissement, et au respect des règles spéciales de contrat de prestation de service.

Il devra respecter le droit de rétractation de l'Utilisateur et lui transmettre ses conditions générales de vente au jour de la signature du devis.

Il devra respecter le tarif établi par devis et ne devra réévaluer à la hausse le montant du devis après la mise en relation avec le Client. Le montant devra être affiché TTC, et tous frais compris.

Vous devez respecter la loi, ainsi que vos obligations contractuelles à l'égard des Utilisateurs, le cas échéant, nous serons libre de vous supprimer de la Plateforme.

Article 6 - Coût du Service et paiement du Prestataire



Le premier mois d'abonnement au service est gratuit.

A l'issu de ce premier mois, le contrat d'abonnement pour une durée de un an sera tacitement conclu entre la société et le Partenaire, sauf dénonciation expresse de ce dernier.

Par ailleurs, le Partenaire sera prévenu un mois, 15 jours, 6 jours, 3 jours et la veille de la date de l'arrivé au terme de son contrat, avec la possibilité de ne pas le renouveler. Sauf opposition de sa part, le contrat sera renouvelé pour une durée de un an.



Le contrat est un contrat à durée déterminée de un an, mais auquel le Prestataire pourra mettre fin à tout moment en cochant la case prévue à cet effet « Je me désabonne », dans son compte.

Le Prestataire peut choisir un abonnement par corps de métier, ce qui lui permet de répondre aux demandes d'intervention formulées par les Utilisateurs de la Plateforme, dans le corps de métier où il est inscrit.

Le nombre de métiers sélectionné conditionne le prix de l'abonnement payé mensuellement par le Prestataire.

Le prix de l'abonnement est de 35 euros HT par mois pour une inscription dans un corps de métier, chaque abonnement dans un corps de métier supplémentaire est facturé 15 euros HT.

Le Prestataire peut s'inscrire dans autant de corps de métier qu'il le désire.

Le prélèvement a lieu automatiquement mensuellement, à chaque date d'anniversaire d'inscription d'un compte administrateur professionnel, par ordre de prélèvement du montant de l'abonnement du compte est envoyé à Lemon way.

Si le Client paie par Carte bleue, un montant de 2% du prix de la facture sera prélevé, à titre de frais bancaire.

Afin d'éviter cette insolabilité, nous invitons les Utilisateurs à payer par virement via la solution de paiement.

Les Utilisateurs doivent obligatoirement payer leur facture en utilisant la Plateforme Nearfix.

Si des irrégularités manifestent sont constatées lors du paiement du devis, nous nous réservons le droit de ne pas renouveler le contrat avec le Prestataire chez qui de telles irrégularités auraient été constatées. Ainsi, si au bout de 15 jours (à compter de la date de création de la fiche d'intervention pour une demande de catégorie immédiate et à compter de la date de disponibilité indiquée par le client pour une demande de catégorie différée), aucun devis ou aucune facture n'est affectée à la fiche d'intervention, alors le professionnel ne peut plus recevoir de nouvelle demande.

Ainsi, si la date d'inscription est le 03 janvier 2014, la date de premier prélèvement est fixée au 3 février 2014, et celle du dernier prélèvement : le 3 janvier 2015.

Moyen de paiement :

Carte bancaire
Cheque
Virement
Espèce

Le Prestataire garantit à Nearfix qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

Afin d'obtenir paiement auprès des Utilisateurs, une fois la prestation réalisée, le Prestataire doit faire parvenir à l'Utilisateur une facture dans la Fiche d'intervention, l'Utilisateur dispose alors d'un délai de 30 jours, ou le cas échant, du délai indiqué sur la facture.



Pour tout règlement supérieur à un montant de 250 euros HT, l'Utilisateur doit faire vérifier son identité auprès de notre Prestataire de Paiement, en fournissant les documents suivant : Carte identité recto-verso, Justificatif de domicile, RIB.



Afin de garantir la sécurité des transactions, nous sécurisons vos transactions en vérifiant les coordonnées et l'identité de vos Clients, pour toute prestation portant sur un montant supérieur à 250 euros HT.

Article 7 - Répondre à une demande d'intervention

Les Utilisateurs formulent des demandes de devis auprès de la Plateforme. Ces demandes d'intervention sont immédiatement notifiées aux Prestataires localisés dans la zone géographique sélectionnée par l'Utilisateur, s'ils appartiennent au corps de métier sollicité par ce dernier.

Les Utilisateurs formulent plusieurs type de demandes :

- Demande d'intervention immédiate : cela signifie que l'Utilisateur sera immédiatement disponible pour vous accueillir en vu d'une intervention.***
- Demande d'intervention différée : l'Utilisateur n'a pas de disponibilité immédiate, toutefois, il indique aux Prestataires quelles sont ses futures disponibilités.***
- Demande de devis : mise en concurrence des Prestataires en fonction des critères sélectionnés***

- Demande urgente : choix directe par le Client du Prestataire qui lui semble répondre avec le plus d'efficacité à sa demande, le devis est établi sur lieu d'intervention

A chaque demande d'intervention formulée par un Utilisateur dans son cercle de recherche, et dans son corps de métier, le Prestataire recevra une notification l'avertissant que cette demande est susceptible de rentrer dans son domaine de compétence.

Seules les 10 premières propositions d'intervention sont envoyées à l'Utilisateur.

Tant que l'Utilisateur n'a pas confirmé son acceptation de devis, il a la possibilité de modifier sa demande, et le Prestataire pourra également modifier sa proposition conformément aux nouvelles exigences de l'Utilisateur.

L'Utilisateur peut faire passer sa demande en statut « en cours de réflexion » tant qu'il n'a pas accepté de devis. Cela signifie qu'il se réserve sur le choix du Prestataire.

Une fois la demande acceptée par l'Utilisateur, le Prestataire doit transmettre à ce dernier son devis, ainsi que ses conditions générales de vente en cours de validité. Si la date d'intervention est différée, il doit respecter le droit de rétractation de l'Utilisateur, qui est de 14 jours à compté de la signature du devis.

Dès lors qu'un Utilisateur choisit un Prestataire, les Prestataires sont avertis par notification que leur proposition n'a pas été acceptée.

Le Prestataire et le Client pourront alors rentrer en relation afin de convenir ensemble des modalités de leur rencontre, ils devront se montrer courtois et loyaux dans leurs échanges.

Les Utilisateurs s'engagent à ne pas tenir des propos déplacés, inappropriés, susceptible de heurter la sensibilité de leur destinataire et, plus largement, violent les lois et règlements en vigueur ou portant atteinte aux droits de tiers.

Article 8 - Fiche d'intervention et notation par les Utilisateurs

Les informations personnelles pouvant être recueillies sur l'Application sont principalement utilisées par l'éditeur pour la gestion des relations avec vous, et le cas échéant pour le traitement de vos commandes. Elles sont enregistrées dans le fichier de clients de l'éditeur, et le fichier ainsi élaboré à partir de données à caractère personnel est déclaré auprès de la CNIL.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, d'oubli, de portabilité, de transmission

testamentaire et de suppression des informations qui vous concernent, à exercer à tout moment auprès de l'éditeur soit directement sur l'Application à la rubrique « Contactez-nous », soit par courriel : contact@nearfix.fr

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande ce justificatif sera détruit.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'éditeur par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de votre compte et sans que vous ayez à donner votre autorisation. En cas d'infraction avérée à des dispositions légales ou réglementaires, ces informations pourront faire l'objet d'une communication sur demande expresse et motivée des autorités judiciaires.

Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques de l'Application, l'éditeur indiquera ce caractère obligatoire au moment de la saisie des données.

Si, lors de la consultation de l'Application, vous accédez à des données à caractère personnel, vous devez vous abstenir de toute collecte, de toute utilisation non autorisée et de tout acte pouvant constituer une atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes. L'éditeur décline toute responsabilité à cet égard.

Système de notation

Les Prestataires proposant leurs services sur la plateforme seront notés, individuellement, pour leur prestation.

Seules les personnes ayant effectivement fait appel à leur service pourront réaliser cette notation.

Les critères de notation sont les suivant : la rapidité d'exécution, la qualité de la prestation et la courtoisie de l'intervenant.

Ces notes sont attribuées personnellement à chaque Prestataire. Si une Société inscrite sur le site emploie plusieurs Prestataires, c'est la moyenne de leur note qui sera affichée sur le site.

Le Société aura donc connaissance des points faibles et des points forts de ses employés et pourra ainsi améliorer leur compétence.

Portabilité des données

L'ensemble des notes et informations relatives à un Prestataire pourront être récupérées par lui, afin d'être transférées sur une autre plateforme ayant le même objet que Nearfix, ou sur le compte d'une autre entreprise membre de la plateforme.

Si un intervenant quitte une entreprise, ses notes seront attribuées à la moyenne de l'entreprise qu'il rejoint, et retirer du calcul de la moyenne de l'entreprise qu'il quitte.

Exemple : pour une société ayant que deux collaborateurs, un collaborateur ayant une note de 10 sur 10 avec 1000 notes et un autre collaborateur ayant une note de 0 sur 10 avec 200 notes, le visuel de la société étant 2 collaborateurs 1200 notes avec une moyenne de 5 sur 10.

Si Le collaborateur n°1 quitte la société pour s'importer dans une autre société la note de la société baisse à 0 sur 10 avec 200 notes

Autre exemple pour une société ayant deux collaborateurs, un collaborateur ayant une note de 10 sur 10 avec 1000 notes et un autre collaborateur ayant une note de 0 sur 10 avec 200 notes, le visuel de la société étant 2 collaborateurs 1200 notes avec une moyenne de 5 sur 10 .

Si le dirigeant décide de licencier le collaborateur n°2, il quitte la société la note de la société augmente à 10 sur 10 avec 1000 notes

Finalité et transparence

Le système de notation n'a d'autre but que d'améliorer les performances des Prestataires, grâce aux critiques qui seront déposées à son propos.

Notation et entreprise

Chaque entreprise peut inclure dans sa notation les notes des Intervenants figurant sur le site Nearfix à condition qu'un réel lien existe (de salariat, de sous-traitance, de partenariat...) entre cette entreprise et cet Intervenant, et que l'Intervenant est donné son accord pour cette incorporation.

Inversement, un intervenant peut refuser d'être intégré dans la notation d'une entreprise à tout moment, dès lors que ce refus ne soit pas constitutif d'un acte de déloyauté.

Article 9 – Parrainage

Chaque Membre Prestataire peut parrainer un tiers Utilisateur à la Plateforme Nearfix, pour cela, il doit renseigner le mail professionnel de ce tiers, et recevra une somme de 30€ si le Filleul devient Utilisateur de la plateforme Nearfix.

Le Parrainage ne devient effectif que lorsque le Filleul contracte une offre d'abonnement auprès de la Plateforme Nearfix.

Le parrain percevra une somme de 30 euros dans les 5 jours suivant la prise d'abonnement.

Afin de bénéficier dudit versement, le Parrain devra faire parvenir à la Société les documents suivant dans les 30 jours suivant la demande de parrainage, le cas échéant, il ne pourra en bénéficier :

- Pièce d'identité recto-verso
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois (autre qu'une facture de téléphone)
- RIB

Un même Parrain a la possibilité de parrainer un nombre non limité de personnes.

Un Parrain peut parrainer un collaborateur, si ce dernier décide de prendre un compte administrateur indépendant.

Le montant de 30 euros demeure inchangé, nonobstant le nombre de métier auquel le Filleul s'est abonné.

Le Filleul ne pourra bénéficier que d'un seul Parrainage par inscription.

Si la Personne proposée en tant que Filleul ne contracte pas d'abonnement, son adresse mail professionnelle sera conservée dans la base de données Nearfix, et



elle pourra demander son retrait à tout moment, conformément à la loi Informatique et Liberté.

Conditions Générales d'Utilisation Client



Nearfix est un service qui vous permet de prendre contact rapidement avec des professionnels qualifiés, et expert dans leur métier, proche de chez vous.

Vous connaissez leur tarif et c'est à vous de faire l'arbitrage entre les différents devis qui vous sont proposés : donc pas de mauvaises surprise, ni d'escroquerie.

Nos Prestataires sont tous titulaire d'une assurance décennale et civile en cours de validité, afin de garantir votre sécurité juridique.

Nearfix est un service payant pour les Prestataires. Chaque Prestataire paye le même prix au regard des services qu'il a commandé. Nearfix ne favorise ni ne désavantage certains Prestataires au détriment d'autres Prestataires. Ils sont présentés aux Utilisateurs uniquement en vertu de critères objectifs : périmètre de recherche, notation et commentaires.

Article 10 - Inscription

Afin de pouvoir d'inscrire sur le site, le Client doit renseigner ses nom, prénoms, coordonnées postales, numéro de téléphone, dénomination sociale, N° Siret, N° TVA intracommunautaire, coordonnées bancaires.

Le Client est responsable de la véracité de ces informations.

En devant Utilisateur de la Plateforme, vous autorisez les Prestataires à consulter et à répondre à vos demandes d'intervention et de devis. Vous autorisez Nearfix à ce que vos données personnelles (adresse du lieu d'intervention, description de la demande de service, coordonnées personnelles) soient transmises au Prestataire que vous avez choisi afin qu'il puisse répondre à votre demande d'intervention.

Article 11 - Demande d'intervention

Afin de formuler une demande d'intervention, l'Utilisateur doit sélectionner le corps de métier devant intervenir, il pourra également télécharger une photo afin de présenter son problème et rédiger un texte explicatif lui permettant d'exprimer sa demande, et ses besoins.

C'est à ce moment que le Client détermine si l'intervention devra être immédiate ou différée (au regard de ses disponibilités) et si elle a un caractère urgent, ou si il s'agit d'une demande de devis.

Toute personne désirant obtenir l'intervention d'un Prestataire, dispose de 4 formes de demande d'interventions, pouvant être combinées :

Article 11.1 - Demande d'intervention immédiate

Lors d'une demande d'intervention immédiate, le Client a une disponibilité immédiate et s'engage donc à être présent sur le lieu d'intervention dès réception d'une réponse par un Prestataire.

Article 11.2 - Demande d'intervention différée

Le Client ne peut se rendre immédiatement disponible en raison de ses contraintes de planning, mais il indique le moment où il pourra recevoir le Prestataire.

Article 11.3 - Demande d'intervention pour une urgence

La Client formule une demande d'intervention urgente, qui est envoyée à tous les Prestataires situés dans un périmètre d'intervention déterminé par l'Utilisateur. La demande d'intervention urgente a une durée de validité de 10 minutes, et elle est immédiatement notifiée à l'ensemble des professionnels situés dans le cercle de recherche.

L'Utilisateur pourra visualiser l'ensemble des Prestataires situés dans le périmètre qu'il a défini, ainsi que leurs notes de compétence : rapidité, prix et qualité.

Il pourra ainsi en sélectionner un au regard de ces critères, mais ne pourra mettre en concurrence les différents devis des Prestataires. Le devis sera établi sur le lieu d'intervention par le Prestataire.

Passé ces 10 minutes, si aucun professionnel n'a répondu à la demande d'intervention, la Plateforme Nearfix propose au Prestataire de modifier ses paramètres de recherche.

Si aucun Prestataire ne répond à la demande d'intervention, celle-ci pourra passer en statut « demande de devis ».

Article 11.4 - Demande d'intervention, demande de devis

Lorsque le Client formule une demande d'intervention, il met en concurrence les différents Prestataires dans le secteur d'activité qu'il a sélectionné.

L'Utilisateur devra détailler au mieux sa demande d'intervention, en adjoignant si possible une photographie ainsi qu'un descriptif de sa demande afin de permettre aux Prestataires de formuler un devis précis.

Chaque réponse de devis est notifié à l'Utilisateur par ordre d'arrivé, tant que l'Utilisateur n'a pas accepté une demande d'intervention, il demeure libre de modifier les termes de sa demande.

L'Utilisateur peut passer sa demande de devis en « en cours de réflexion », ce qui signifie qu'il se laisse un délai de réflexion avant d'arbitrer entre les différents Prestataires.

La demande de devis a trois statuts : « accepté », « refusée » ou « en cours de réflexion », cette dernière est le statut par défaut.

Si aucun prestataire ne répond aux critères établis par devis, Nearfix proposera à l'Utilisateur une modification de ses critères de recherche, notamment en élargissant son cercle de recherche.

Le traitement de la demande de devis est un service proposé à titre gratuit par la Plateforme.

Elle demande cependant du temps et du travail de traitement, en conséquence, toute demande abusive, imprécise, fantaisiste, ne pourra être traitée.

Ainsi, s'il existe des soupçons légitimes laissant à penser que l'Utilisateur détourne la Plateforme de son objet, notamment à des fins de parasitisme économique ou de concurrence déloyale, l'Utilisateur sera immédiatement retiré de la Plateforme.

De la même manière, si l'Utilisateur ne répond pas aux sollicitations de Nearfix afin de permettre ce traitement, sa demande de devis ne sera pas traitée.

Toutefois, l'Utilisateur a conscience qu'une fois qu'il a validé un devis, il sera contractuellement lié avec le Prestataire, et devra respecter les CGV de ce dernier, si elles lui ont été transmises.

Le Prestataire et l'Utilisateur pourront alors rentrer en relation afin de convenir ensemble des modalités de leur rencontre, ils devront se montrer courtois et loyaux dans leurs échanges.

Les Utilisateurs s'engagent à ne pas tenir des propos déplacés, inappropriés, susceptible de heurter la sensibilité du destinataire et, plus largement, violant les lois et règlements en vigueur ou portant atteinte aux droits de tiers.

Si, une fois arrivée sur le lieu d'intervention, le Prestataire constate que son devis n'est pas conforme au réel besoin du Client, il pourra réajuster son devis.

Si le devis est réajusté à la hausse, le Client sera libre de le refuser, et dans cette hypothèse, l'établissement du devis sera considéré comme gratuit.

En conséquent, le Prestataire ne pourra facturer ni son déplacement, ni l'établissement du devis au Client.

Article 12 - Fiche d'intervention

Dès lors qu'une demande d'intervention est validée, elle passe en statut validée, cela signifie que vous êtes contractuellement liée au Prestataire.

Afin de faciliter vos relations avec le Prestataire, la Société Nearfix vous propose un outil : la fiche d'intervention, qui vous permettra de procéder au suivi de chantier.

Article 12.1 - Fiche d'intervention

La fiche d'intervention pourra comprendre 3 photographies téléchargées par l'une ou l'autre des Parties, mais également des procès verbaux contradictoires,

rédigés et approuvés par les Parties.

Ces Fiches seront conservées sur la Plateforme pendant une durée de 13 mois, elles peuvent être intégralement téléchargées par les Parties sous format PDF leur permettant d'en assurer la conservation.

Elles pourront être utilisées par les Parties en cas de litiges futurs.

Afin d'obtenir paiement, le Prestataire doit faire parvenir à l'Utilisateur une facture dans la Fiche d'intervention, l'Utilisateur dispose alors d'un délai de 30 jours, ou le cas échéant, du délai indiqué sur la facture.

Le Prestataire aura également la possibilité d'indiquer s'il désire inclure une clause de réserve de propriété sur la facture.

Pour tout règlement supérieur à un montant de 250 euros HT, l'Utilisateur doit faire vérifier son identité auprès de notre Prestataire de Paiement, en fournissant les documents suivant : Carte identité recto-verso, Justificatif de domicile, RIB.

Article 12.2 - Déclaration de litige

La déclaration de litige n'engage nullement la responsabilité juridique de Nearfix, qui n'est ni juge, ni partie à la relation contractuelle entre les parties.

Cependant, Nearfix met à votre disposition des outils vous permettant de documenter les pièces de votre dossier, afin de collecter l'ensemble des données vous offrant la possibilité de régler ce litige à l'amiable, avec des éléments de preuve.

Nous pouvons également vous mettre en relation avec des avocats spécialisés en droit de la construction. A cette fin, contactez nous en écrivant à : contact@connaitremesdroits.fr, en précisant l'objet de votre demande.

Article 13 - Carnet d'adresse

L'Utilisateur a à sa disposition un carnet d'adresse où il peut répertorier l'ensemble de ses biens immobiliers sur lesquels il désire une intervention.

La fonctionnalité « Carnet d'adresse » permet à toutes agences immobilières, agences de gestion locative, SCI, syndic de copropriété, propriétaires particuliers de plusieurs biens immobiliers de pouvoir enregistrer l'ensemble de leur patrimoine, afin de pouvoir gérer avec rapidité et simplicité l'ensemble des biens qu'ils ont en gestion.

Article 14 - Système de notation

14.1 Notations des Prestataires

Dans les 30 jours suivant la Prestation, vous êtes invités à noter votre Prestataire. Cette note devra être attribuée en fonction de la qualité de la prestation, et de sa conformité avec les demandes émises par devis. Ces notes devront prendre en compte le prix, la rapidité, et la qualité de la Prestation réalisée par le Prestataire.



Outre la note, des commentaires pourront être laissés sur le Prestataire, sur la qualité de son travail, s'il est conforme à sa description [fiche prestataire], et aux demandes formulées dans le devis.

Si des critiques justifiées sont émises à l'encontre de du Prestataire, Nearfix se réserve le droit de supprimer son compte.

Nearfix pourra ne pas publier le commentaire si il s'avère être imprécis, diffamatoire, insultant ou susceptible de préjudicier le Prestataire. Les commentaires sont postés par l'Utilisateur, qui en assume seul la responsabilité, sur ce point, le Site a une responsabilité d'Hébergeur et non d'Editeur (au sens de la LCEN du 231/06/2004), et n'a d'autres obligations que de retirer les contenus manifestement illégaux dans un délai raisonnable après signalement.

Ainsi, la responsabilité de Nearfix ne pourra être engagée en cas de contenu manifestement illégaux, ou plus généralement, si les fiches prestataire qu'elle publie contiennent des informations fausses, imprécises, ou ne correspondant pas à la Prestation réelle délivrée par le Prestataire.

Système de notation

Les Prestataires proposant leurs services sur la plateforme seront notés, individuellement, pour leur prestation.

Seules les personnes ayant effectivement fait appel à leur service pourront réaliser cette notation.

Les critères de notation sont les suivant : la rapidité d'exécution, la qualité de la prestation et la courtoisie de l'intervenant.

Ces notes sont attribuées personnellement à chaque Prestataire. Si une Société inscrite sur le site emploie plusieurs Prestataires, c'est la moyenne de leur note qui sera affichée sur le site.

Le Société aura donc connaissance des points faibles et des points forts de ses employés et pourra ainsi améliorer leur compétence.

Portabilité des données

L'ensemble des notes et informations relatives à un Prestataire pourront être récupérées par lui, afin d'être transférées sur une autre plateforme ayant le même objet que Nearfix, ou sur le compte d'une autre entreprise membre de la plateforme.

Si un intervenant quitte une entreprise, ses notes seront attribuées à la moyenne de l'entreprise qu'il rejoint, et retirer du calcul de la moyenne de l'entreprise qu'il quitte.

Finalité et transparence

Le système de notation n'a d'autre but que d'améliorer les performances des Prestataires, grâce aux critiques qui seront déposées à son propos.

14.2 Rédaction des commentaires

La liberté d'expression est un droit consacré, qui nous est particulièrement cher. Toutefois, comme tous les droits, il comporte ses limites, ci-dessous énoncées et nous ne manquerons pas de les sanctionner en cas d'abus.

L'irrespect des dispositions des présentes pourra entraîner la suppression du contenu litigieux, voir la suppression du compte temporaire ou définitive de l'Utilisateur, si le contenu est considéré comme d'une particulière gravité ou en cas d'abus répétés.

14.2.1 La provocation à la commission d'actes criminels

La provocation à la commission de crime tel que condamné à l'article 24 de la loi du 29/07/1881 consiste en l'incitation à la commission d'actes criminels, même si ceux-ci ne sont accompagnés d aucun passage à l'acte. L'article 25 condamne pour sa part le négationnisme.

« Seront punis de 5 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ceux qui, [...], auront directement provoqué, dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à commettre l'une des infractions suivantes :

- 1° Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne et les agressions sexuelles, définies par le livre II du code pénal ;
 - 2° Les vols, les extorsions et les destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes, définis par le livre III du code pénal.
- [...]

Seront punis de la même peine ceux qui, [...], auront fait l'apologie des crimes visés au premier alinéa, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi.

Seront punis des peines prévues par l'alinéa 1er ceux qui, [...], auront provoqué directement aux actes de terrorisme prévus par le titre II du livre IV du code pénal, ou qui en auront fait l'apologie.

Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement. [...]

Seront punis des peines prévues à l'alinéa précédent ceux qui, par ces mêmes moyens, auront provoqué à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap ou auront provoqué, à l'égard des mêmes personnes, aux discriminations prévues par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal. »

Article 25 : « Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité »

14.2.2 La diffamation

La diffamation est punie à l'article 29 de la loi du 29/07/1881 : « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés. »

Il est interdit de porter des accusations susceptibles de porter atteinte à l'honneur d'une personne physique.

14.2.3 L'injure

« Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. »

14.2.4 Le dénigrement

Le dénigrement est caractérisé lorsque l'on porte des accusations infondées à l'égard d'une personne morale dans le but d'affecter son activité économique.

14.2.5 Le respect du droit de la propriété intellectuelle des tiers

« Est [...]un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. » Article L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Vous pouvez prendre en photographie une œuvre d'art, mais veillez à citer son auteur et à ne pas commercialiser cette photographie.

14.2.6 Les menaces

« La menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes dont la tentative est punissable est punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende lorsqu'elle est, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet.

La peine est portée à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende s'il s'agit d'une menace de mort. » Article 222-17 du code pénal.

14.2.7 Le respect du droit à la vie privée

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. » Article 9 code civil.

Vous ne pouvez prendre des photographies d'une personne sans son consentement, même si cette personne est une « personne publique », vous ne pouvez la photographier à son insu, dans son intimité. Seule exception à cette règle : si la personne est photographiée lors d'un évènement public (meeting, manifestation...).

14.2.8 Les images pédopornographiques, pornographiques ou violentes

« Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image

ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Lorsque l'image ou la représentation concerne un mineur de quinze ans, ces faits sont punis même s'ils n'ont pas été commis en vue de la diffusion de cette image ou représentation.

Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsqu'il a été utilisé, pour la diffusion de l'image ou de la représentation du mineur à destination d'un public non déterminé, un réseau de communications électroniques. » Article 227-23 du code pénal.

L'Application étant disponible pour les mineurs, il est également interdit de poster des photographies, ou des commentaires « à caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger »

14.3 Commentaires et responsabilité juridique de Nearfix

Les commentaires laissés sur le site doivent être des critiques justes et constructives du travail et des Prestataires.

Nous vous prions de faire preuve de courtoisie et de modération dans vos propos.

L'espace consacré aux commentaires a vocation à permettre aux autres Utilisateurs de connaître les points forts et les qualités professionnelles du Prestataires, et non d'être un espace de défoncement.

Si un litige existe entre vous et le Prestataire, nous vous invitons à le régler via le formulaire « règlement des litiges ».

Conformément à l'**Article 6 de la Loi n°2004-575 LCE du 21 juin 2004**, Nearfix offre un service d'hébergement en ce qu'il offre « un accès à des services de communication au public en ligne ».

A ce titre, il est rappelé que les hébergeurs ne peuvent « pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. »

A cette fin, Nearfix s'engage à retirer tous propos illicites ou contraires aux à l'article 6 de ces CGU.

Si vous désirez nous signaler un contenu illicite, vous devez suivre la procédure de signalement en indiquant les mentions suivantes (article 6.I-5 de la LCE) :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;

- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

Autrement dit, la responsabilité de Nearfix est limitée aux messages portés à sa connaissance, manifestement illégaux, ou contraire aux présentes.

Nous ne pouvons surveiller l'ensemble du contenu produit par nos utilisateurs ! Toutefois, si vous relevez un contenu qui vous semble illégal, vous pouvez nous le notifier et nous déciderons alors de le retirer. Mais nous ne sommes ni censeurs ni juge, nous supprimons uniquement les contenus qui nous semblent être manifestement illégaux.

Article 15 - Droit de rétractation

Il est entendu entre les Parties que conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception du Produit, ou de la passation de la commande pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet du Prestataire, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Vendeur, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

Si l'Utilisateur a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il devra payer au Prestataire un montant proportionnel à ce qui lui a été fourni jusqu'au moment où il a informé de sa rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation de 14 jours à compté de l'acceptation du devis, toutefois si la Prestation a débuté ou si elle a été totalement réalisé, vous devrez paiement partiel ou total au Prestataire pour son travail.

Article 16 - Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur doit agir avec diligence, et bonne foi contractuelle. Une fois le devis signé, il devra respecter ses obligations contractuelles.



Article 17 - Responsabilité juridique de Nearfix

Nearfix est une plateforme mettant en relation des Prestataires et leurs Clients, la Société est considérée comme tiers au contrat passé entre les parties, et n'y prend pas part, d'aucune manière.

Nearfix garantit son indépendance vis-à-vis des Prestataires, la sélection des Prestataires s'effectue au regard des Critères de sélection établis par le Client, et Nearfix n'en favorise aucun.

Nearfix est étranger au contrat passé entre le Client et le Prestataire, Nearfix n'a donc aucune responsabilité contractuelle en cas de défaillance de l'une ou l'autre des Parties.

Nearfix a la qualité juridique d'hébergeur de contenu, en tant que plateforme d'économie participative.

La responsabilité de Nearfix ne saurait donc être recherchée en cas de fausses fiches prestataire, de prestations ou biens non conformes, comportant des vices cachés, en cas de retard de livraison, ou de tout autre litige contractuel ou délictuel susceptible d'intervenir entre les parties.

Nearfix n'a aucune obligation, aucune responsabilité, aucun devoir, ni aucun contrôle, de quelque nature que ce soit, sur les relations formées entre Prestataires et Clients

En cas d'irrespect de la législation en la matière, la responsabilité de la Société Nearfix ne pourra être retenue en tant que tiers au contrat.

Plus généralement, la présence d'une Fiche Prestataire ne signifie pas qu'elle a fait l'objet d'une quelconque procédure de vérification, la responsabilité de la Société Nearfix ne pourra donc être engagée en cas de contenu illégal, contrefaisant, portant atteinte aux droits des tiers ou si les informations contenues dans la fiche prestataire sont fausses, trompeuses ou partielles.

Nearfix n'est ni une agence de recrutement, ni une agence d'intérim, ni un employeur : les Prestataires demeurent libres et indépendant, n'étant soumis à aucun lien de subordination avec la Plateforme.

Nearfix n'a aucune obligation de résultat ni d'objectif à l'égard des Prestataires, les présentes ne sont pas constitutive d'un contrat d'apport d'affaire.

Nearfix ne saurait être tenu responsable à titre contractuel, délictuel, de toute perte commerciale que les Prestataires pourraient subir (pertes de revenus, de bénéfices, d'activité, d'opportunités, de visibilité, de réputation ou interruption d'activité) découlant, directement ou indirectement :

- des dysfonctionnements techniques que pourrait subir la plateforme, rendant son utilisation laborieuse voir impossible pendant un durée déterminée ;
- de la non acceptation d'un devis par un Utilisateur de la Plateforme ;
- de la conformité des prestations, la Société Nearfix n'effectue pas de contrôle préalable des offres de service et n'engage pas sa responsabilité sur la qualité, la sécurité ou la licéité des offres proposées répertoriés, la véracité ou l'exactitude

des fiche prestataire mises en ligne.

- de l'arrêt définitif de l'activité de Nearfix.

Par conséquent, nous invitons les Utilisateurs du site à faire preuve de prudence et de vigilance dans l'Utilisation du Site, et notamment à n'accepter aucun transfert d'argent avant la conclusion du contrat.

Article 18 - Coût du Service et paiement du Prestataire

L'accès à la Plateforme, la recherche de profil Prestataire est gratuite pour l'Utilisateur.

Article 19 - Contenu du site

Toutes les marques, photographies, textes, commentaires, illustrations, images animées ou non, séquences vidéo, sons, ainsi que toutes les applications informatiques qui pourraient être utilisées pour faire fonctionner ce site et plus généralement tous les éléments reproduits ou utilisés sur le site sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Ils sont la propriété pleine et entière de Nearfix ou de ses partenaires. Toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie de ces éléments, y compris les applications informatiques, sans l'accord préalable et écrit de l'éditeur, sont strictement interdites. Le fait pour l'éditeur de ne pas engager de procédure dès la prise de connaissance de ces utilisations non autorisées ne vaut pas acceptation desdites utilisations et renonciation aux poursuites.

Article 20 - Gestion du site

Pour la bonne gestion du site, l'éditeur pourra à tout moment :

- suspendre, interrompre ou de limiter l'accès à tout ou partie du site, réserver l'accès au site, ou à certaines parties du site, à une catégorie déterminée d'internaute ;
- supprimer toute information pouvant en perturber le fonctionnement ou entrant en contravention avec les lois nationales ou internationales, ou avec les règles de la Nétiquette ;
- suspendre le site afin de procéder à des mises à jour.

Article 21 - Responsabilités

La responsabilité de l'éditeur ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement, empêchant l'accès au site ou à une de ses fonctionnalités.

Le matériel de connexion au site que vous utilisez est sous votre entière responsabilité. Vous devez prendre toutes les mesures appropriées pour protéger

votre matériel et vos propres données notamment d'attaques virales par Internet. Vous êtes par ailleurs le seul responsable des sites et données que vous consultez.

L'éditeur ne pourra être tenu responsable en cas de poursuites judiciaires à votre encontre :

- du fait de l'usage du site ou de tout service accessible via Internet ;
- du fait du non-respect par vous des présentes conditions générales.

L'éditeur n'est pas responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et/ou à votre équipement du fait de votre connexion ou de votre utilisation du site et vous renoncez à toute action contre lui de ce fait.

Article 22 - Liens hypertextes

La mise en place par vous de tous liens hypertextes vers tout ou partie du site est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite de l'éditeur, sollicitée par courriel à l'adresse suivante : contact@nearfix.com

L'éditeur est libre de refuser cette autorisation sans avoir à justifier de quelque manière que ce soit sa décision. Dans le cas où l'éditeur accorderait son autorisation, celle-ci n'est dans tous les cas que temporaire et pourra être retirée à tout moment, sans obligation de justification à la charge de l'éditeur.

Dans tous les cas, tout lien devra être retiré sur simple demande de l'éditeur.

Toute information accessible via un lien vers d'autres sites n'est pas sous le contrôle de l'éditeur qui décline toute responsabilité quant à leur contenu.

Article 23 - Collecte de données

Les informations personnelles pouvant être recueillies sur le site sont principalement utilisées par l'éditeur pour la gestion des relations avec les Utilisateurs et les Prestataires, et le cas échéant pour le traitement des fiche prestataire. Elles sont enregistrées dans le fichier de clients de l'éditeur, et le fichier ainsi élaboré à partir de données à caractère personnel est déclaré auprès de la CNIL.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et de la directive du 24 octobre 1995, les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui les concernent, à exercer à tout moment auprès de l'éditeur soit directement sur le site à la rubrique « Contactez-nous ».

Nous collectons et conservons vos données uniquement afin de vous garantir un excellent service. Ces vendues ne sont ni vendues, ni prêtées à des tiers et nous en assurons la sécurité.



Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande ce justificatif sera détruit.

Les Fiche prestataire seront archivées pour une durée de 5 ans après leur suppression, ainsi que l'ensemble des informations qui y sont liés (fils de discussions, factures, réservations, statistiques....).

Article 23 - Cookies

Le site peut collecter automatiquement des informations standards telles que vos identifiants. Toutes les informations collectées indirectement ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant ce site, pour en développer la conception et l'agencement et à d'autres fins administratives et de planification et plus généralement pour améliorer le service que nous vous offrons.

En aucun cas, la Société Nearfix ne collecte des données de nature comportementales, les données collectées ne servent qu'à faciliter la navigation des Utilisateurs sur le Site.

L'Utilisateur peut ainsi s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son navigateur de la manière suivante :

Pour Microsoft Internet Explorer 6.0 et plus :

1. Choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. Cliquez sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality").
3. Sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.

Pour Microsoft Internet Explorer 5 :

1. Choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. Cliquez sur l'onglet "Sécurité" (ou "Security").
3. Sélectionnez "Internet" puis "Personnaliser le niveau" (ou "CustomLevel").
4. Dans la rubrique "cookies", choisissez l'option qui vous convient.

Pour Netscape 6.X et 7. X :

1. Choisissez le menu "Edition">>"Préférences".
2. Confidentialité et Sécurité.
3. Cookies.

Pour Firefox :

1. Choisissez le menu "Outils">>"Options".
2. Cliquez sur l'option "Vie privée".

Pour Safari 3.x pour Mac OS X :

1. Choisissez le menu "Editions".
2. Cliquez sur l'option "Préférences".

3. Cliquez sur l'option "Sécurité".
4. Cliquer sur "Afficher les cookies".

Article 24 - Photographies et droit à l'image

Les Prestataires autorisent l'Editeur à utiliser et exploiter les images de leurs services, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public des photographies, à des fins d'illustrations de leur profil.

Cette photographie est obligatoire afin de permettre l'activation du compte. L'Editeur garantit aux Prestataires que le contexte d'utilisation de leur photographie ne sera susceptible de porter atteinte à leur honneur et réputation. Les photographies des Prestataires pourront également se retrouver sur l'ensemble des supports de communication de la Société Nearfix.

Article 25 - Loi applicable

Les présentes conditions d'utilisation du site sont régies par la loi française et soumises à la compétence des tribunaux de droit commun, sous réserve d'une attribution de compétence spécifique découlant d'un texte de loi ou réglementaire particulier.



Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes.

Article 26 - Contactez-nous

Pour toute question, information sur les services présentés sur le site, ou concernant le site lui-même, vous pouvez laisser un message à l'adresse suivante : **contact@nearfix.fr**